



■ **AVIS À PUBLIER AU BOAMP ET AU JOUE XML N° 18-96858**

Date d'envoi au service éditeur : 10/07/2018

Avis de concours

Directive 2014/24/UE

> Voir l'annonce sous sa forme originale



Attention cet aperçu ne reflète que votre saisie et n'est accessible qu'à partir de ce porte feuille.
 Dès publication de cet avis sur le site BOAMP.fr et/ou au JOUE, il vous appartient de vérifier si l'avis officiel diffusé correspond bien à la saisie ci-dessous (adresse du site de diffusion des annonces : <http://www.boamp.fr>).
 En cas de non conformité, il vous appartient de publier un avis rectificatif de l'avis initial dans les délais réglementaires.
 > Contact client

J12 Avis de concours appel d'offre Dir24

Département(s) de publication : 43
 Annonce No 18-96858

I. II. III. IV. VI.

AVIS DE CONCOURS

Directive 2014/24/UE

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

I.1) NOM ET ADRESSES

Commune de Monistrol sur Loire, 7, Avenue de la Libération - BP 20019, Point(s) de contact : Monsieur Hervé Minello, Directeur des services techniques, 43120, MONISTROL SUR LOIRE, F, Téléphone : (+33) 4 71 66 53 45, Courriel : herve.minello@monistrol.fr, Fax : (+33) 4 71 61 63 19, Code NUTS : FRK13

Adresse(s) internet :

Adresse principale : <http://www.mairie-monistrol-sur-loire.fr>
 Adresse du profil acheteur : <http://marchespublics.cdg43.fr>

I.2) PROCÉDURE CONJOINTE

I.3) COMMUNICATION

L'accès aux documents du marché est restreint. De plus amples informations peuvent être obtenues à l'adresse suivante : <http://marchespublics.cdg43.fr>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :
 le ou les point(s) de contact susmentionné(s)

Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées :
 par voie électronique à l'adresse : <http://marchespublics.cdg43.fr>
 au(x) point(s) de contact susmentionné(s)

I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Organisme de droit public

I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Loisirs, culture et religion

SECTION II : OBJET

II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.1.1) Intitulé : Concours restreint de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un complexe sportif avec des salles dédiées aux arts martiaux et une salle omnisport.

Numéro de référence : 2018CDG99-96

II.1.2) Code CPV principal :

Descripteur principal : 71222000
 Descripteur supplémentaire :

Mots descripteurs : Equipement sportif, Maîtrise d'œuvre

II.2) DESCRIPTION

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

Code CPV principal : 71000000
 Descripteur supplémentaire :

II.2.4) Description des prestations : Concours de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un complexe sportif avec des salles dédiées aux arts martiaux et une salle omnisport. A/ Caractéristiques principales : Mission de base + études d'exécution B/ Consistance de l'opération : Le programme de travaux porte sur la création d'un complexe sportif construit sur une parcelle communale d'une superficie d'environ 12 450 mètres carrés, située à proximité d'un gymnase existant sur le secteur du Mazel. La part de l'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux est de l'ordre de 3 000 000 euros HT. Date prévisionnelle de démarrage, à titre indicatif : le marché sera conclu avec l'équipe lauréate aux alentours du mois de Décembre 2018. Compétences requises : - architecture - études structures - études techniques fluides - économie de la construction - vrđ. Ces compétences peuvent être regroupées à condition d'en préciser les moyens en matériel, personnel, qualifications éventuelles ou références pour chaque discipline.

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

Identification du projet :

Mots descripteurs : Maîtrise d'œuvre

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.1.10) Critères de sélection des participants :

Compétences requises : architecture, études structures, études techniques fluides, économie de la construction, vrđ. Ces compétences professionnelles peuvent être regroupées à condition d'en préciser les moyens en matériel, personnel, qualifications éventuelles ou références pour chaque discipline. Présentations des candidatures : Les candidats devront produire les justifications conformément aux articles 45 et 48 de l'Ordonnance 2015-899 du 23/07/15- formulaires DC1 ou DC2 équivalents. Critères de sélection des dossiers reçus, suite à l'appel de candidatures : - conformité administrative du dossier de candidature - conformité de la composition du dossier technique - références en matière de complexes sportifs et salles d'arts martiaux ou d'opérations de complexité équivalente - composition de l'équipe (moyens en personnel, matériel, chiffre d'affaires) - attestation d'assurances responsabilité civile et décennale en cours de validité - pour le mandataire, l'attestation d'inscription à l'ordre des architectes. Un sous-dossier technique comportant : 1) Une fiche synthétique complète par équipe qui indiquera : - références sur les trois dernières années en matière de complexes sportifs équivalents et salles d'arts martiaux ou d'opération de complexité équivalente, - date de livraison des ouvrages - nom du maître d'ouvrage, - montant des travaux, la nature de la mission confiée ainsi que le montant des honoraires. Chaque équipe précisera également les moyens en personnel, matériel, notamment informatique ainsi que son chiffre d'affaires pour les trois dernières années connues. 2) L'architecte mandataire devra produire : - une affiche composée de 2 formats A3 en mode paysage Les candidats pourront joindre également d'autres documents permettant d'apprécier leurs réalisations. Critères de jugement des projets remis après concours : - Fonctionnalité

des ouvrages - Traitement architectural et insertion dans le site, - Respect du programme et exigences techniques, - Economie du projet en investissement et en fonctionnement.

III.2) CONDITIONS LIÉES AU MARCHÉ

III.2.1) Informations relatives à la profession :

La participation est réservée à une profession particulière : non

Indiquer profession :

SECTION IV : PROCÉDURE

IV.1) DESCRIPTION

IV.1.2) Type de concours

Restreint

Nombre de participants envisagé :

ou Nombre minimal : 1

/ Nombre maximal : 3

IV.1.7) Noms des participants déjà sélectionnés :

IV.1.9) Critères d'évaluation des projets :

A/ Composition des compétences : - architecture - études structures, - études techniques fluides, - économie de la construction - VRD B/

Références en matière de constructions équivalentes

IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.2.2) Date limite de réception des projets ou des demandes de participation

6 septembre 2018 - 12:00

IV.2.3) Date d'envoi des invitations à participer aux candidats sélectionnés :

Date :

IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans le projet ou la demande de participation :

français

IV.3) RÉCOMPENSES ET JURY

IV.3.1) Information sur les primes

Une ou des prime(s) sera/seront attribuée(s)

Une prime sera attribuée : oui

Nombre et montant des primes à attribuer : Indemnité maximale allouée à chaque concurrent retenu : 10 000 euros HT

IV.3.2) Détail des paiements à verser à tous les participants :

Indemnité maximale allouée à chaque concurrent retenu : 10 000 euros HT

IV.3.3) Contrats faisant suite au concours

Le(s) lauréat(s) du concours sera/seront attributaire(s) des marchés de services faisant suite au concours : oui

IV.3.4) Décision du jury

La décision du jury est contraignante pour le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : oui

IV.3.5) Noms des membres du jury sélectionnés :

1. Voir rubrique renseignements complémentaires

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Les candidats devront retirer le dossier sur la plateforme de dématérialisation du CDG 43 <http://marchespublics.cdg43.fr> Modalités de remise des offres : en mairie contre récépissé ou remise par Lr/Ar, ou par voie dématérialisée : <http://marchespublics.cdg43.fr> Source de financement de la mairie - fonds propres Noms des membres du jury sélectionnés : - m. Jean-Paul LYONNET, Maire et Président du jury Membres du jury : Membres titulaires de la CAO : - m. Florian CHAPUIS, Adjoint au Maire - m. Jean-Pierre GIRAUDON, Adjoint au Maire - m. Laurent CAPPY, Conseiller Municipal Délégué - Mme Sandrine CHAUSSINAND, Conseillère Municipale - m. Robert VALOUR, Conseiller Municipal 3 personnalités présentant un intérêt particulier : - Mme Catherine costechareyre, dgs - m. Hervé minello, dst - Mme Françoise DUMOND Adjoint au Maire 3 architectes : - m. Crison du caue + 1 autre représentant du CAUE - m. Zakarian Architecte Conseil DDT

VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif, 6 cours Sablon - CS 90129, 63033, Clermont-Ferrand Cedex 1, F, Téléphone : (+33) 4 73 14 61 00, Courriel : greffe.ta-clermont-ferrand@juradm.fr, Fax : (+33) 4 73 14 61 22

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation :

VI.4.3) Introduction de recours :

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :

Greffe du Tribunal administratif, 6 cours Sablon - CS 90129, 63033, Clermont-Ferrand Cedex 1, F, Téléphone : (+33) 4 73 14 61 00, Courriel : greffe.ta-clermont-ferrand@juradm.fr, Fax : (+33) 4 73 14 61 22

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS

10 juillet 2018

Éléments de facturation :

Votre référence de commande au BOAMP : 2018CDG99-96

Libellé de la facture : MONISTROL SUR LOIRE Service marchés 7, Avenue de la Libération, F-43120 Monistrol-sur-Loire.

Siret : 21430137500015

Classe de profil : Commune

indexation de l'annonce :

Date jusqu'à laquelle cette annonce doit être disponible sur le site de consultation <http://www.boamp.fr> : 9 septembre 2018

Objet de l'avis : Concours restreint de maîtrise d'oeuvre pour la construction d'un complexe sportif avec des salles dédiées aux arts martiaux et une salle omnisport.

Nom de l'organisme : MONISTROL SUR LOIRE

Critères sociaux ou environnementaux : Aucun



CONS3560154



> Informations légales